

Concertation règles Tours de piste - Aéroport Cannes-Mandelieu

Réunion avec les associations de riverains

2 février 2021

1. Participants

Pour les associations de riverains : Messieurs DAUPHIN (ADNA), PETITJEAN (GADSECA) et ACHARD (SID).

CPIE et ADEC excusés.

Pour ACM : Madame MEDRECKI.

Pour la DSAC SE : Messieurs LAVIEILLE, GIMENEZ et TEDESCO.

2. Contexte

Lors de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport de Cannes-Mandelieu qui s'est tenue le 25 novembre dernier, le lancement d'une nouvelle concertation dédiée à la question des tours de piste a été acté.

L'objectif affiché est d'aboutir à de nouvelles règles et restrictions qui satisfassent au double objectif d'être plus lisibles et répondent davantage à l'équilibre attendu entre les usagers de l'aéroport et les riverains.

Cette réunion a pour objectif de faire un point sur les restrictions applicables depuis le dernier arrêté du 5 août 2019 et d'avoir un premier échange sur les souhaits et propositions des associations de riverains et de protection de l'environnement.

Une réunion du même type s'est tenue en décembre 2020 avec les représentants des usagers de l'aéroport.

Les autres axes de travail envisagés par la CCE seront abordés au travers de GT Techniques. Pour plus de détail sur cette feuille de route, se reporter au compte-rendu de la CCE.

3. Les demandes des associations

Les associations saluent la démarche de concertation engagée.

En préambule, les associations indiquent être conscientes de la portée nationale de certaines demandes fortes qui ne trouveront donc pas forcément une réponse immédiate et ne pourront pas être débattues seulement dans le cadre de cette concertation locale. Pour cette raison, les associations ont également souhaité émettre des propositions « back-up » spécifiques pour l'aéroport de Cannes.

Liste des demandes exprimées lors de cette réunion :

- ✓ Interdiction des tours de piste standard et basse hauteur au-dessus des zones à forte densité de population voire interdiction des tours de piste basse hauteur,
ou
Interdiction de survols des zones fortement urbanisées de Cannes Ouest et du massif protégé de la Croix des Gardes par l'aviation légère et par les hélicoptères (hors protection civile).
- ✓ Concernant l'aviation générale, la distinction « basés/non basés » n'est pas pertinente pour une association. Une autre association demande de son côté l'interdiction des « non basés ».
- ✓ Interdiction d'utilisation de la piste 04/22 pour les décollages et atterrissages de l'aviation légère sauf cas d'urgence et trafic hélicoptères.

Concertation règles Tours de piste - Aéroport Cannes-Mandelieu

Réunion avec les associations de riverains

2 février 2021

- ✓ Interdire l'accès à l'aéroport aux aéronefs au-delà d'un certain seuil de bruit sur la base de la classification Calypso, même si, sur la plate-forme de Toussus le Noble, elle a montré ses limites. Si besoin, faire évoluer la classification Calypso pour la rendre utilisable et imposer que tous les aéronefs aient une certification Calypso avant une date (à spécifier).

Utiliser cette classification pour :

- Interdire l'usage de l'aéroport aux aéronefs au-delà d'un certain seuil (> classe A et B Calypso),
- Autoriser des tours de piste basse hauteur uniquement aux aéronefs les moins bruyants,
- Autoriser les tours de piste standard uniquement aux aéronefs un cran plus bruyant dans la classification.

Les demandes locales sont basées sur :

- Tours de piste Basse Hauteur limités aux "classe A Calypso",
- Tours de piste "Standard" limités aux "classes A et B Calypso".

- ✓ Plages de silence :

- Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre (aujourd'hui du 1^{er} juillet au 31 août)
- Tours de piste limités à 3
- Hors période estivale :
 - Interdiction de tours de piste les dimanches et jours fériés de 12h00 à 15h00 et les samedis de 12h00 à 14h00.
- En période estivale :
 - Interdiction de tout vol d'aéronef à propulsion thermique les dimanches et jours fériés de 12h00 à 15h00,
 - Interdiction de tours de piste les samedis de 12h00 à 14h00,
 - Interdiction de tours de piste Basse Hauteur les autres jours de 12h00 à 14h00.

- ✓ Moyens de contrôle :

- Obligation d'emport de transpondeur identifiable pour les aéronefs de l'aviation légère (contrainte à imposer au niveau national avec date butoir pour mise en œuvre)
- Mise à disposition d'un système d'information fiable et accessible aux associations.

4. Suites à donner

La DSAC/SE prend note de cette liste de demandes qui, comme confirmé par les associations, va très loin dans les restrictions demandées. Les deux premières réunions confirment donc l'écart existant entre les demandes des riverains et des usagers. La concertation et le dialogue doivent ainsi être poursuivis.

La DSAC/SE rappelle par ailleurs qu'une visite in situ devrait prochainement être organisée à Cannes La Bocca pour constater de visu avec les élus, riverains et usagers les trajectoires et altitudes des vols (en liaison avec la tour de contrôle). Cette visite in situ permettra également de répondre aux questions techniques en attendant la tenue du prochain GT.